

\$1.25 à \$1.65, qu'il allait tenter d'introduire une norme ou une procédure de rajustement. Cela ne s'est évidemment pas réalisé.

Le ministre aurait rencontré ses collègues des provinces. Sauf erreur, ils doivent se réunir périodiquement pour discuter de la question et si, d'après eux, le climat s'y prête ou si les conditions politiques sont favorables—et cela m'inquiète—le ministre alors proposera une augmentation du salaire minimum. J'en parlerai sous peu. En parlant de directives dans ce domaine, j'estime important de comprendre que la décision du ministre peut être influencée par l'atmosphère politique, surtout lorsqu'on voit comment agit le gouvernement actuel et, je le dis en toute déférence, lorsque nous constatons son insouciance ou sa politique de création de chômage. Il se pourrait que le ministre ne puisse pas saisir l'occasion de relever le salaire minimum.

Je crois que l'horaire de travail prévu est de 48 heures par semaine, et que des exceptions sont admises dans certaines circonstances. Nous voulons que le bill soit envoyé au comité car le problème des transports tout entier se pose pour nous. Le ministre le connaît parfaitement. Je sais qu'on continuera d'accorder des permis pour les exceptions à la semaine de 48 heures dans les industries ou les entreprises commerciales qui en ont besoin. Je crois bon qu'il y ait des directives et je suis certain que nous étudierons cette question au comité. Les directives proposées devraient tenir compte des cas où une semaine de travail limitée à 48 heures serait nuisible aux employeurs et aux employés, et où le caractère du travail rendrait un tel règlement illogique. Il nous faudra en discuter assez longuement.

Lorsque le ministre a présenté la mesure l'an dernier, j'ai parlé du salaire minimum; malheureusement, je n'ai pas eu assez de temps. D'ailleurs, le ministre lui-même n'était pas très satisfait de porter le salaire horaire à \$1.65, parce que de l'avis de plusieurs de ses amis, il aurait voulu le porter au moins à \$1.75. J'ai déjà dit à une autre occasion que même s'il n'y a pas de vertu absolue à laisser au Parlement le soin de procéder au rajustement des salaires, le gouvernement n'a pas proposé une autre méthode qui améliore vraiment la formule actuelle. Si l'objectif du salaire minimum consiste à fixer un plancher qui corresponde aux besoins actuels, on pourrait l'atteindre au moyen d'une échelle mobile automatique qui le maintiendrait aligné sur le coût de la vie. Voilà ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, proposons et la solution que d'après nous le ministre allait présenter. Il a peut-être une explication à donner, je ne m'attarderai donc pas sur cette question, sauf pour dire qu'un ajustement de ce genre naturellement passerait outre à un amendement au Parlement et avec l'amendement proposé, le Parlement serait court-circuité sans que le principe de l'ajustement automatique puisse même être invoqué. L'amendement ne prévoit même pas une balise ou une formule, sur laquelle une décision du cabinet pourrait être fondée. A mon avis, modifier le salaire minimum constitue de la part du cabinet une décision arbitraire inacceptable.

La question de la parité de traitement pour un travail égal découle je crois, du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, et elle traduit, je crois, l'attitude générale concernant l'import-

tance de la femme au sein de l'effectif ouvrier. Dans un discours que j'ai fait il y a quelque temps, j'ai commenté certaines statistiques. J'ai dit entre autres:

En 1950, les femmes ne formaient que 22 p. 100 de l'effectif ouvrier du Canada. Cette année, la proportion est de 32 p. 100. En 1980, d'après le Conseil économique du Canada, elle dépassera 35 p. 100: 3,681,000 femmes contre 7,017,000 hommes.

Le fait à noter, c'est que l'accroissement annuel du nombre des femmes dans l'effectif ouvrier depuis le milieu des années 60 a toujours été supérieur aux prévisions du Conseil. En 1980, les femmes pourraient bien former près de 50 p. 100 plutôt que 35 p. 100 de l'effectif ouvrier.

L'augmentation du nombre des travailleuses a marché de pair avec l'accroissement soutenu de l'ensemble de l'effectif ouvrier.

Voilà qui est très important et, lorsqu'il s'agit de salaire égal pour travail égal, la logique de notre raisonnement devient extrêmement concrète et acceptable. Le Conseil économique a dit...

**M. Benjamin:** Êtes-vous pour cela?

**M. Alexander:** Le député à ma gauche ne cesse d'intervenir. Connaissant son éloquence, j'espère qu'il nous fera bénéficier de ses réflexions plutôt que de lire le journal local et qu'il se décidera enfin à faire quelque chose d'utile.

**Des voix:** Bravo!

• (8.40 p.m.)

**M. Alexander:** Le Conseil économique a signalé que l'accroissement du nombre de femmes dans la population active aura une influence décisive sur la croissance de l'ensemble de la main-d'œuvre puisque l'on calcule que d'ici 1980, un peu plus de 1.5 million de femmes entreront sur le marché du travail, comparativement à un peu moins de deux millions d'hommes.

**M. Benjamin:** Continuez votre lecture.

**M. Alexander:** Oui, je suis en train de lire mais c'est parce que c'est moi qui l'ai écrit. Si vous aviez écouté, mon ami, au lieu de lire le journal, vous m'auriez entendu dire que j'ai prononcé un discours sur les problèmes des femmes. D'ici 1980, les femmes représenteront une proportion plus élevée de la main-d'œuvre que pendant la guerre, période où l'on manquait de main-d'œuvre masculine. Il est clair que cette généralisation du travail des femmes leur donnera une influence plus directe sur les affaires nationales et une voix plus forte dans les décisions qui orientent le destin de notre pays. Elles perdront de leur passivité et acquerront un intérêt plus direct au fur et à mesure qu'elles quittent l'étroite perspective de la ménagère pour le plus vaste domaine de l'industrie, du commerce, de la vie et des affaires publiques.

La décennie à venir sera immanquablement une période d'expansion et de développement pour le Canada, du moins l'espérons-nous. Jusque vers le début des années 60, la proportion de femmes dans la main-d'œuvre canadienne était inférieure à celle des six autres grands pays industriels. Toutefois, le Conseil économique estime qu'au cours des années 70, le Canada se rapprochera des niveaux de participation des femmes que l'on enregistre dans ces autres pays industriels. Ceci démontre clairement que pour les années 70, les femmes canadiennes obtiendront tout ce qu'elles désirent en ce qui concerne leur participation à la population active du pays.